

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2010

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 1^{er} septembre 2010 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu mercredi 8 septembre 2010 à 20 heures à la mairie de Thoard »

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion
- Modification du bail emphytéotique pour la Maison Féraud
- Point sur les travaux en cours : 3^{ème} tranche réseaux du village, enfouissement des réseaux électriques au Planas, travaux AEP à la Pérusse, restauration du donjon clocher, travaux dans le chevalet, aménagement de l'ancienne maison de retraite, station d'épuration
- Achat de véhicule pour le service technique
- Cession de l'habitation occupée par Mlle Gisèle CERTES
- Echange de terrains
- Convention de partenariat entre le Conseil Général des Alpes de Haute Provence et la commune pour la bibliothèque municipale
- Etude des zones du Serre et Couraveau pour la mise en place de la PVR
- Adhésion des communes de LE VERNET et VERDACHES au Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone
- Modification dans l'attribution des subventions aux associations
- Décisions modificatives en M14 et M49
- Etude des déclarations d'intention d'aliéner
- Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal
- Divers

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire
Étaient présents : M. Jean-Louis PIN, Mme Elisabeth DALMAS, adjoints, Mme Annie BAUSSAN, MM. Jean-Claude COLLAVINI, Pierre DELAYE, Frédéric FÉRAUD, Maurice FÉRAUD, Philippe JULIEN, Benjamin LAFOND, Mme Julie RUFFE-RAIMON, M. Claude SENES.
Excusés : Mmes Elisabeth JOVET, Véronique SOLANS, M. Marc MALAGUTTI

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.
Est élu secrétaire de séance : M. Frédéric FÉRAUD

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé et signé à l'unanimité des présents.

DE01 - Modification du bail emphytéotique pour la Maison Féraud

Le maire informe le conseil municipal que le permis de construire pour la réalisation de 5 logements dans la maison « Féraud » a été accordé. D'autre part, le PACT ARIM04 a obtenu l'accord de principe de la Caisse des Dépôts et Consignation pour le financement de l'opération Elle demande néanmoins que la durée du bail emphytéotique soit à minima supérieure de 2 ans à la durée du prêt consenti soit 42 ans au lieu de 40 ans prévus initialement dans la libération du 10 novembre 2009. Les autres modalités restent inchangées.

Le conseil municipal après délibérations et vote à l'unanimité :

- décide de mettre à disposition du PACT ARIM 04, par un bail emphytéotique de 42 ans, le bâtiment cadastré section E n° 187, maison « Féraud. Le PACT ARIM réalisera cinq logements de type PLAI (3 T2, 1 T4 et 1 T5) pour un montant total de 973 142 € dont 818 307 € de travaux.

- adopte le plan de financement suivant :
- * subvention Etat : 330 722 €
- * subvention Fondation Abbé Pierre : 48 657 €
- * subvention Conseil Régional : 49 706 €
- * subvention Conseil Général : 15 250 €
- * Subvention de la commune : 210 000 €
- * Emprunts PACT ARIM 04 : 318 807 €

Les emprunts réalisés par le PACT 04 seront garantis par la commune.

- décide de passer un bail emphytéotique sur quarante deux ans, avec le PACT ARIM 04 pour la réalisation de cinq logements de type PLAI dans la maison « Féraud »
- autorise le Maire à signer ledit bail et tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet
- dit que la somme de 210 000 € correspondant à la participation financière de la commune est inscrite en dépenses au budget primitif 2010.
- accepte de garantir les emprunts de 318 807 € qui seront réalisés par le PACT ARIM 04 à hauteur de 100 %

DE02 - Point sur les travaux en cours : 3^{ème} tranche réseaux du village, enfouissement des réseaux électriques au Planas, travaux AEP à la Pérusse, restauration du donjon clocher, travaux dans le chevalet, aménagement de l'ancienne maison de retraite, station d'épuration DE02a - 3^{ème} tranche réseaux du village - Travaux de génie civil pour enfouissement des réseaux de communication électronique – opération sous mandat

Le maire rappelle que dans le cadre des travaux de réfection des réseaux humides, il est nécessaire de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique sur le bd Paul Avignon. Le coût prévisionnel du programme est de 4 426.98 € TTC à la charge de la commune. Il propose de confier, conformément à la loi n° 85-704 du 12/07/1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec maîtrise d'œuvre privée, au Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région Digne-Barrême, par convention et dans les conditions définies à l'article 5 (titre 1er) de la dite loi, une partie de ses attributions.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le programme de travaux de génie civil pour l'enfouissement du réseau de téléphonie Bd Paul Avignon
- approuve la convention de mandat, ci-jointe, à établir entre la commune de Thoard et le SIE Digne-Barrême
- accepte le plan de financement prévisionnel ci-après
 - montant TTC 4 426.98 €
 - participation communale 4 426.98 € (dont TVA 725.49 €)
- autorise le maire à suivre cette affaire, notamment à signer la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents
- dit que la commune s'engage à verser sa participation au SIE en deux annuités égales et à inscrire d'office chaque année les dépenses correspondantes au budget de l'exercice en cours.

L'entreprise IMBERT a commencé la dernière partie qui devrait durer une quinzaine de jours, rue Robert Beaudun. M. René PISSEMBON, souhaiterait que dans le cadre de ces travaux, un faux plat soit aménagé devant son commerce. Il s'avère que cela n'est techniquement pas réalisable, car il y a lieu de tenir compte de l'évacuation des eaux pluviales et également de maintenir l'accès des riverains avec un véhicule.

Enfouissement des réseaux électriques au Planas

Le maire informe le conseil municipal que finalement les travaux d'enfouissement au Planas ne seront pas réalisés, compte tenu du coût important restant à la charge de la commune. Une opération sera programmée avec le SIE afin d'obtenir des financements.

Travaux AEP à la Pérusse

Le maire informe le conseil municipal que Mlle POURCHERE a signé les autorisations de passage des nouvelles canalisations à mettre en place aux quartiers de la Pérusse et des Romans sous certaines conditions. Il donne lecture de son courrier détaillant les restrictions apportées par l'arrêté préfectoral relatif au périmètre de captage de la Plaine et des Romans, à son activité agricole et ses demandes d'indemnisation et de prise en charge de son adduction d'eau pour la future bergerie. Après intervention auprès de l'agence régionale de santé, l'arrêté préfectoral va être modifié pour permettre la pratique des cultures. Par contre, les modalités de pâturage resteront identiques. Le conseil municipal, reconnaît, le bienfondé de la demande de Mlle POURCHERE compte tenu des contraintes liées au périmètre de protection des captages. Toutefois, il rappelle que Mlle POURCHERE avait été avertie de la mise en place de ce périmètre et qu'à l'issue de l'enquête publique, il avait été décidé de lui verser 9 500 € afin qu'elle puisse construire une bergerie en dehors du périmètre rapproché.

Hors la présence de M. Philippe JULIEN, proche de l'intéressée et après vote à mains levées, le conseil municipal a décidé par :

- 1 voix « pour ne rien prendre en charge »
- 9 voix « pour ne pas faire payer la redevance de raccordement de 800 € pour la nouvelle bergerie»
- 1 voix « pour la prise en charge des frais de mise en place de la canalisation jusqu'à la bergerie sans paiement de la redevance de 800 € »

A la majorité, il a été décidé de ne pas demander le paiement de la redevance de branchement pour la nouvelle bergerie.

Restauration du donjon clocher

Le maire informe le conseil municipal que la consultation des entreprises a été lancée. La date de remise des offres est fixée au 21 septembre 2010 à midi. L'ouverture des plis est prévue le 22 septembre 2010 à 15 h par la commission MAPA.

Travaux dans le chevalet

M. Collavini informe le conseil municipal que les travaux de réfection des digues du Chevalet ont commencé début septembre. C'est l'entreprise ATP environnement qui a été retenue par le SMAB.

Aménagement de l'ancienne maison de retraite

Le maire rappelle qu'une mise en concurrence a été réalisée pour un marché d'études de définition pour l'aménagement de l'ancienne maison de retraite. Le choix s'est porté sur M Gilles BROCCOLI pour un montant de 9 500 € HT. Une réunion est prévue lundi 20 septembre 2010 à 9 h à la mairie.

Station d'épuration

M. Jean-Claude COLLAVINI indique que le plan d'épandage a été approuvé par la police de l'eau. Suite aux aménagements effectués à la station d'épuration, l'extraction des boues est réalisée régulièrement. Toutefois, afin d'améliorer son fonctionnement, il y aura lieu de changer une des pompe d'extraction, car celles en place sont sur dimensionnées (50 m³/h au lieu de 15 m³/h). Le conseil municipal décide d'inscrire cette dépense sur le budget 2011.

DE03 - Achat de véhicule pour le service technique

Le maire informe le conseil municipal que le service technique ne dispose plus que du camion, la 309 et le 4 x 4 sont irréparables. Les agents utilisent les tracteurs pour se rendre aux captages et sur les chantiers. Afin de pouvoir acquérir un véhicule 4x4 récent, le conseil municipal décide de solliciter une participation dans le cadre du FSL auprès du Conseil Régional. En attendant cette attribution, un petit véhicule utilitaire d'occasion sera acquis. Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'inscrire la somme de 3 000 € en dépenses d'investissement au budget principal.

DE04 - Cession de l'habitation occupée par Mlle Gisèle CERTES

Le maire informe le conseil municipal que Mlle Gisèle CERTES ne souhaite pas acquérir la maison qu'elle occupe, ayant eu l'opportunité d'acquérir une maison voisine plus adaptée à ses besoins. Le conseil municipal doit se prononcer sur l'opportunité de proposer ce bâtiment à d'autres acquéreurs. Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité décide de proposer à la vente au prix de 130 000 € l'immeuble cadastré section D n° 920. Il charge le maire d'établir le cahier des charges en vue de cette vente.

DE05 - Echange de terrains

DE05A - Echange au quartier du Serre

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'est pas possible pour le moment de définir les échanges à effectuer avec les consorts BAUSSAN/EYGLUNENT. Une étude préalable à l'aménagement de ce quartier doit être effectuée.

DE05B - Cession et/ou échange avec M. Lucien BARBAROUX au quartier les Banons

Le maire rappelle que M. Lucien BARBAROUX souhaite que la commune cède une partie du chemin rural entourant sa propriété bâtie cadastrée section C n° 55 au quartier des Banons. Il s'avère que le chemin existant passe sur les propriétés de MM. AGRY et BARBAROUX qui seraient d'accord de céder cette emprise. Le conseil municipal émet un avis favorable pour la cession de 216 m² situés autour de la maison sous conditions que l'emprise du chemin existant soit cédée par MM. AGRY et BARBAROUX. Le maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires au déclassement de cette partie de chemin, il est autorisé à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

DE06 - Convention de partenariat entre le Conseil Général des Alpes de Haute Provence et la commune pour la bibliothèque municipale

Le maire donne lecture au conseil municipal, de la nouvelle convention proposée par le Conseil Général des Alpes de Haute Provence suite à la mise en place du nouveau plan départemental de lecture publique. L'assemblée, après délibérations, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de partenariat médiathèque départementale/bibliothèque municipale avec le Conseil Général des Alpes de Haute Provence.

DE07 - Etude des zones du Serre et Couraveau pour la mise en place de la PVR

Le maire rappelle que des devis avaient été demandés pour l'étude des PVR pour les zones AU. En vue d'aménager la zone du haut du Serre et de Couraveau, il serait judicieux d'envisager la mise en place de la PVR pour ces zones. Le conseil municipal, charge le maire de consulter les bureaux qui avaient répondu en 2009 en vue d'obtenir des offres actualisées.

DE08 - Adhésion des communes de LE VERNET et VERDACHES au Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone

Le Maire informe le conseil municipal que les communes de LE VERNET et VERDACHES ont sollicité leur adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Accepte l'adhésion des communes de LE VERNET et VERDACHES au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone.

DE09 - Modification dans l'attribution des subventions aux associations

Le maire informe le conseil municipal que l'association au « fil de soi » a changé de dénomination et s'intitule dorénavant « association Itinérances ». En conséquence, le conseil municipal décide de modifier la délibération n° 38/10/b du 14 avril 2010 et d'attribuer la somme de 100 € à l'association « Itinérances ».

DE10 - Décisions modificatives en M14 et M49

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire les crédits suivants, compte tenu des décisions prises, en décisions modificatives aux budgets :

M14

DI + 3 000 € c/2182 – 025 achat d'un véhicule de service

RI + 3 000 € c/1641-025 emprunt pour achat d'un véhicule

M49

DI + 2 000 € pour étude PVR c/203-115

DI – 2 000 € sur traitements de l'eau c/2315-113

DE11 - Etude des déclarations d'intention d'aliéner

Le maire soumet au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner d'une habitation de 94 m² dans le lotissement du Serre cadastrée section B n° 509, 534 et 533 sur 820 m² de terrains, au prix de 195 000 € + 10 000 € de négociation. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

DE13 – Divers

DE13 - Logements à louer

Le maire indique à l'assemblée que les locataires du studio de la poste et du T3 au-dessus de la mairie quittent leur logement. Il propose de revaloriser le loyer du T3 qui est actuellement de 335.19 €. Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le loyer à 400.00 €. Le montant du dépôt de garantie sera également de 400.00 €.

Transformation de la poste en agence postale

Le maire informe le conseil municipal que suite à l'intervention de M. Jean-Louis BIANCO, président du conseil général et de la parution d'un article sur le collectif de défense, M. le Directeur de la poste a fait savoir que la transformation du bureau de poste en agence postale n'était pas à l'ordre du jour dans l'immédiat. Il semblerait qu'une diminution des heures d'ouverture soit tout de même prévue. Une réunion d'information de la population est prévue avec M. le Directeur de la poste.

Demande de M. Jean-Louis PIN

Hors la présence de M. Jean-Louis PIN directement concerné par cette question.

Le maire donne lecture du courrier de M. Jean-Louis PIN qui souhaite louer la parcelle communale jouxtant sa propriété, afin d'y stationner ses véhicules. Il autoriserait également le passage aux locataires de la commune. Actuellement ses voitures sont garées le long de la route départementale, ce qui s'avère dangereux. Après délibérations, le conseil municipal émet un accord de principe mais demande à la commission des travaux d'étudier les modalités sur place, car la sortie sur la route départementale est relativement dangereuse.

Remerciements

Le maire donne lecture du courrier du cercle de l'amitié et de l'AFPS 04 qui remercient la commune pour l'attribution d'une subvention.

La séance est levée à 23 h 45.